

Pro Infirmis Vaud vous offre les prestations suivantes :

- **Conseil social pour les personnes en situation de handicap**
 - Est, Ouest du canton et agglomération lausannoise, tél. 021 321 34 34, fax 021 321 34 35
 - Nord vaudois, tél. 024 424 10 50, fax 024 424 10 59
- **Conseil spécialisé pour familles avec un jeune enfant handicapé de moins de 7 ans : Service des Besoins Spéciaux de la Petite Enfance,** tél. 021 314 73 00
- **Conseil spécialisé pour les personnes sourdes et malentendantes**
 - pour les enfants jusqu'à 7 ans, tél. 021 314 73 00,
 - pour les enfants de plus de 7 ans et les adultes, tél. 021 321 34 34, fax 021 321 34 35, téléscrip 021 321 34 39
- **Service de relève à domicile pour proches d'enfants ou d'adultes handicapés (Phare)**
 - Agglomération lausannoise :
 - mineurs, tél. 021 321 41 61, fax 021 321 41 62
 - adultes, tél. 021 321 34 45, fax 021 321 41 62
 - Nord du canton (mineurs et adultes), tél. 024 426 74 70, fax 024 426 74 71
 - Ouest du canton (mineurs et adultes), tél. 022 990 01 18, fax 022 990 01 19
 - Est du canton (mineurs et adultes), tél. 024 463 20 11, fax 463 20 12
- **Service d'accompagnement**
Madame Cristina Tettamanti, tél. 021 321 34 34
e-mail : cristina.tettamanti@proinfirmis.ch
- **Conseil spécialisé pour employeurs handicapés (conseil payant)**
Madame Sophie Rais Pugin, tél. 021 321 34 34
e-mail : sophie.rais@proinfirmis.ch
- **Centre de documentation spécialisée**
Grand-Pont 2 bis, 1003 Lausanne

Service de formation à la vie autonome (SFVA)
Chemin de Belmont 10, 1008 Prilly
tél. 021 634 15 15, fax 021 634 15 16
Pro Infirmis Vaud, direction cantonale
Rue du Grand-Pont 2bis, case postale 7137,
1002 Lausanne
tél. 021 321 34 34, fax 021 321 34 35
téléscrip 021 321 34 39

www.proinfirmis.ch – vaud@proinfirmis.ch

Février 2009

CCP 10-9080-6

L'organisation pour les
personnes handicapées

Service de formation à la vie autonome (SFVA)

Vivre comme tout le
monde

Pro Infirmis Vaud

Le SFVA c'est quoi ?

- une prestation de Pro Infirmis Vaud
- une formation à durée limitée, reconnue par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), dont le but est de développer les capacités à gérer le quotidien de manière autonome.

Pour qui ?

- pour des adultes (dès 18 ans) ayant une déficience intellectuelle légère à modérée, au bénéfice d'une rente AI et souhaitant apprendre à vivre de manière autonome dans leur propre appartement.

Objectifs de la formation

- repérer, développer, consolider et maintenir les acquis
- favoriser l'autonomie, par l'apprentissage de la gestion des différents aspects de la vie sociale
- permettre une meilleure qualité de vie
- intégrer socialement des personnes avec une déficience mentale.

Durée de la formation

- trois ans en moyenne
- avec une dernière année dite « de transition » à l'extérieur de la structure, dans un appartement satellite du SFVA.

Quel encadrement ?

- formateurs et formatrices diplômés et spécialisés, pour un groupe de six à huit personnes en formation.

Comment ?

- en internat (chambre individuelle) au SFVA, puis en studio
- travail à mi-temps, le matin, auprès d'employeurs extérieurs
- **prise en charge par le SFVA l'après-midi :**
 - cours
 - accompagnement dans les diverses tâches de la vie quotidienne, les loisirs et les aspects relationnels
 - accompagnement de plus en plus individualisé.

Financement

- subvention du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)
- prestations complémentaires (PC)
- ressources personnelles.

D'autres questions ? A qui s'adresser ?

- Service de formation à la vie autonome (SFVA)
Chemin de Belmont 10
1008 Prilly
Tél. 021 634 15 15
Fax 021 634 15 16